PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 19 décembre 2018, suite à la séance extraordinaire pour le budget 2019, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1 M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2 M. Éric Girard - conseiller siège no 3 M. Gaétan Légaré - conseiller siège no 4 Mme Denise Houle - conseillère siège no 5

Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6, est absente.

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h 35.

2. SIGNIFICATION L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

223-12-18 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle Appuyée par M. Éric Girard Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2018 à 20 h

- Ouverture de la séance
- 2. Signification de l'avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour 3.
- Quotes-parts
 - Avenue Santé Bois-Francs 4.1
 - 4.2
- 4.2 Comité de développement Socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD)
 Avis de motion Règlement 133 Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour 5. l'exercice financier 2019 et leur condition de perception
- Sécurité civile Demande d'aide financière Volet 1 Période de questions sur les sujets de la séance uniquement 6
- 8. Clôture et levée de la séance

Adoptée

4 QUOTES-PARTS

AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS 224-12-18 41

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de Avenue Santé Bois-

Francs;

cette entente comprend le partage des dépenses CONSIDÉRANT QUE

d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires

ainsi que le montant de la quote-part pour l'année

2019:

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents D'accepter les prévisions budgétaires d'Avenue Santé Bois-Francs pour l'année 2019.

De contribuer financièrement en acquittant les frais de quote-part pour la Municipalité au montant de 2 420 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

225-12-18 4.2 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU GRAND DAVELUYVILLE (CDSEGD)

la Municipalité fait partie du Comité de développement Socio-économique du Grand CONSIDÉRANT QUE

Daveluyville (CDSEGD);

CONSIDÉRANT QUE cette entente comprend le partage des dépenses

d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires

ainsi que le montant de la quote-part pour l'année

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Diane Mercier Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires du CDSEGD pour l'année 2019.

De contribuer financièrement en acquittant les frais de quote-part pour la Municipalité au montant de 14 729,50 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 133 RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET **LEUR CONDITION DE PERCEPTION**

Avis de motion est donné par M. Fabien Pelletier pour l'adoption prochaine du règlement 133 Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2019 et leur condition de perception. M. Fabien fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du Code municipal

6. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1 226-12-18

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et

les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera

en vigueur le 9 novembre 2019;

la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme CONSIDÉRANT QUE

> d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle

réglementation;

la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil CONSIDÉRANT QUE

d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de

préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 000 \$;

Que la municipalité autorise Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétairetrésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. :

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE LA SÉANCE UNIQUEMENT

227-12-18 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés; EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier

Que la séance soit levée à 21 h 50.

Ghislain Brûlé,	Stéphanie Hinse,
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière